

veut pas qu'on lui pose une question, il lui est loisible de refuser.

Le très hon. M. Gardiner: Il m'est loisible de prononcer un discours et j'ai la parole pour l'instant.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Knight: Je vous demande, monsieur...

M. l'Orateur suppléant: Comment puis-je entendre quelque chose si deux députés se lèvent pour chercher à prendre la parole? Je donne la parole au représentant de Saskatoon.

M. Knight: Je vous demande de décider, en tant qu'Orateur de la Chambre, si le ministre de l'Agriculture a le droit de demander qu'une question soit consignée au hansard, quand je refuse d'y répondre?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable représentant de Saskatoon avait la parole. Lorsqu'il a repris son siège, après avoir terminé son discours, il a consenti à ce que le ministre de l'Agriculture lui posât une question. Cette question a été posée.

M. Knight: Et j'y ai répondu.

M. l'Orateur suppléant: La réponse qu'il a reçue pousse le ministre à demander la permission de poser une autre question. Le député de Saskatoon ne veut pas se rendre à cette demande. Le ministre insiste pour poser sa question, ou pour obtenir le consentement du député, mais ce dernier refuse toujours. Le ministre prétend que, s'il lui est interdit de poser une question, il a le droit de prononcer un discours.

Mais voici la situation qui se présente. Avant que le ministre se lève, le député d'York-Ouest (M. Adamson) avait demandé la parole. Va-t-il se faire entendre ou va-t-il céder la place au ministre?

M. Adamson: Je désire me faire entendre.

M. l'Orateur suppléant: Très bien.

M. Rodney Adamson (York-Ouest): Cette discussion quelque peu étonnante, au cours de laquelle nous avons entendu le premier ministre (M. St-Laurent) qualifier de receleur le chef de la CCF et accuser le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'être son complice, me porte à croire que le premier ministre est dans la même situation que Laocoon. Je souhaite qu'il ne subisse pas le même sort que ce Grec de l'antiquité.

Une voix: Et Confucius?

M. Adamson: Confucius se bornait à jouer d'un instrument de musique. Il n'a pas lancé un javelot même sur un cheval de bois. Mais quelles sont les fonctions d'un comité de la défense, monsieur l'Orateur? Sans nul

[M. l'Orateur suppléant.]

doute, nous devons estimer qu'elles consistent à enquêter, étudier, poser des questions, et, si la chose est nécessaire, fournir des renseignements au Gouvernement ainsi qu'aux membres du ministère de la Défense nationale, militaires et civils, relativement aux principaux problèmes qui ont trait à la défense du pays. Si nous, qui sommes membres du Parlement et du comité de la défense, ne nous acquittons pas de cette tâche, nous ne remplissons pas nos devoirs envers le pays et envers ceux qui nous ont élus.

La raison pour laquelle je m'oppose à l'amendement proposé par le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) est que l'amendement indique que le Gouvernement se figure que nous devons prendre part à une guerre limitée. Pour le Canada, c'est un véritable suicide. L'accablante réalité, si pénible qu'elle puisse être, c'est que nous devons être prêts à mener une guerre générale. Dans le monde perfectionné d'aujourd'hui, il n'existe pas de guerre limitée qui soit un succès.

M. McCulloch: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député n'est pas censé, me semble-t-il, lire son discours. Il doit se conformer aux dispositions du Règlement.

M. Adamson: Je ne lis pas mon discours bien entendu. Le succès de l'agresseur exige une guerre illimitée. Les Russes s'en rendent bien compte; ne nous leurrons pas sur ce point. La Russie a toujours perdu les guerres limitées et a toujours gagné les guerres illimitées. Sachant cela, elle n'oublie pas non plus les leçons de la guerre russo-japonaise, ce qui a été malheureusement le cas des Japonais.

Je prétends qu'un comité de la défense doit avoir pour tâche d'examiner tout le problème de la défense nationale et ne doit pas se laisser lier par l'obligation de se concentrer sur une petite section d'un service non combattant. Le rapport Currie a été établi. Les faits ont été révélés. Le rapport traite d'une série de questions et entraîne quelques répercussions importantes; toutefois les sommes reconnues par le ministre sont faibles si on les compare au coût global de la défense qui cette année est d'environ 2 milliards.

Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) s'est plaint de ce qu'il en coûterait beaucoup plus cher pour donner des gardiens à Farnham que ne l'exige la valeur de la place qui serait ainsi gardée. J'admets cependant que le rapport Currie établit que les irrégularités ont entraîné des pertes s'élevant à environ \$50,000. En réalité, dans son rapport, M. Currie déclare qu'il n'était